

Prix du XX^e siècle Modalités

Modalités révisées en mai 2024

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en juin 2024

1. **Objet**

L'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) et la Fiducie nationale du Canada désirent sensibiliser le public à l'architecture moderne d'importance du 20^e siècle au Canada. Le Prix du XX^e siècle célèbre la qualité de la conception et l'excellence durable en reconnaissant la conception du ou des architectes ou de la ou des firmes d'architecture d'origine et la gestion responsable et continue du ou des propriétaires du bâtiment.

2. **Admissibilité**

Tout bâtiment existant, construit au 20^e siècle.

3. **Groupe d'experts**

L'IRAC et la Fiducie nationale du Canada créeront et maintiendront un groupe d'experts formé d'au moins trois (3) personnes spécialistes du domaine de l'histoire et du patrimoine de l'architecture moderne canadienne.

L'IRAC et la Fiducie nationale du Canada lanceront un appel à bénévoles et sélectionneront le groupe d'experts à partir des candidatures reçues. Ils tiendront compte de la diversité et de la représentation régionale dans la sélection des membres du groupe. Ces membres seront nommés pour des mandats de trois ans (renouvelables). Les mandats seront échelonnés pour assurer la continuité.

4. **Liste de travail**

Le groupe d'experts établira et tiendra à jour une liste de bâtiments susceptibles d'être pris en considération pour l'attribution d'un Prix du XX^e siècle annuel. Les membres de la profession et du grand public peuvent proposer des bâtiments pour examen par le groupe d'experts.

5. **Processus de sélection**



Chaque année, le groupe d'experts sélectionnera jusqu'à trois (3) projets pour recevoir le Prix du XX^e siècle. Les projets choisis seront appuyés par un maximum de 20 images (y compris les plans principaux, des coupes, des élévations, des détails et des photographies) qui illustrent l'extérieur et l'intérieur du bâtiment. La documentation comprendra un court texte décrivant l'importance du bâtiment, des renseignements bibliographiques et des liens vers des sources d'archives. Ce matériel sera utilisé pour fournir de la documentation au grand public.

6. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront pris en compte pour l'attribution du Prix du XX^e siècle :

- le ou les bâtiments ont une importance internationale, nationale ou régionale;
- le ou les bâtiments restent des œuvres architecturales durables et des atouts dans l'environnement bâti;
- les qualités du ou des bâtiments peuvent témoigner de l'originalité conceptuelle, des progrès techniques ou de l'innovation pour l'époque ou revêtir une importance symbolique;
- le ou les bâtiments ont été préservés au fil du temps par une gestion responsable et sensible de ses qualités originales.

7. Nombre de prix

Trois prix au maximum seront décernés. À sa discrétion, le groupe d'experts peut décider de ne pas décerner de prix.

8. Fréquence

Le prix sera offert chaque année.

9. Remise publique du Prix

Le Prix du XX^e siècle sera décerné dans le cadre d'un événement public. L'IRAC et la Fiducie nationale du Canada remettront ensemble le prix.

10. Plaque commémorative

L'IRAC et la Fiducie nationale du Canada offriront une plaque commémorative à fixer à un endroit bien en vue sur l'extérieur du bâtiment.